

Durée

5 jours
(35h)

Date(s)

13 au 17 mai
2024

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

756,06 € HT
907,27 € TTC

Public visé :

- Salariés
- Exploitants agricoles
- Néo-vignerons
- Futurs exploitants
- Chefs d'entreprise
- Personnes en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi

Objectif :

Objectif du module 2 « choisir une gestion adaptée à son entreprise viti-vinicole » de la Certification en management :

Analyser les informations comptables, fiscales, sociales et patrimoniales de l'entreprise viti-vinicole pour déterminer les choix de gestion les plus adaptés à court, moyen et long terme.



Programme :

1. Identifier les spécificités de l'entreprise vitivinicole sur le plan social
2. Identifier les spécificités de l'entreprise vitivinicole sur le plan comptable
3. Identifier des opportunités de développement ou de transmission patrimoniale par la maîtrise des outils de gestion du foncier et des baux ruraux
4. Argumenter le choix de tel ou tel type de sociétés en fonction d'un type d'entreprise et de son évolution souhaitée à moyen et long terme

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Diaporama – Vidéos – Supports pédagogiques remis aux participants – Mise en situation pratique

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 24 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Moyens d'évaluation :

En fin de module, évaluation écrite prenant la forme d'exercices de mise en situation professionnelle comprenant des questions ouvertes et des questions fermées et étude de cas.

Une moyenne supérieure ou égale à **11/20** aux épreuves d'évaluation est requise.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.